



Entente de Coopération entre le Ministère des Transports du Canada et le Département des Transports des États-Unis d'Amérique

Attendu que LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU CANADA ET LE DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, ci-après appelés « les Participants »,

Désirent accroître leur collaboration et leur coopération dans les domaines des transports présentant un intérêt mutuel, y compris satisfaire au besoin de communications plus fréquentes au niveau supérieur en ce qui concerne les recherches sur les politiques de transports;

Et attendu que les Participants sont conscients de ce que le Réseau Grands Lacs Voie Maritime du Saint-Laurent constitue un réseau de transports binational reliant le cœur industriel de l'Amérique du Nord aux marchés internationaux du monde entier;

Et attendu que le Réseau Grands Lacs Voie Maritime du Saint-Laurent est unique de par l'ampleur et le niveau de développement de son marché, ainsi que la profonde intégration de son économie, puisqu'il dessert quinze grands ports internationaux et une cinquantaine de ports régionaux des deux côtés de la frontière Canada - États-Unis;

Et attendu que le Réseau Grands Lacs Voie Maritime du Saint-Laurent a un impact considérable sur l'économie de l'Amérique du Nord, puisqu'il manutentionne plus de deux cents millions de tonnes de marchandises par an, contribuant plus de six milliards de dollars par an à cette économie et induisant soixante-cinq mille emplois environ au Canada et aux États-Unis;

Les Participants entendent accroître leur collaboration et leur coopération afin :

- d'assurer la viabilité continue du Réseau Grands Lacs Voie Maritime du Saint-Laurent en tant qu'élément sûr, fiable et efficace de l'infrastructure des transports de l'Amérique du Nord;
- d'identifier les facteurs et tendances affectant les industries nationales et internationales des transports maritimes desservant le Réseau Grands Lacs Voie Maritime du Saint-Laurent, y compris les liaisons intermodales et les technologies des transports en évolution;
- d'évaluer les facteurs techniques, économiques et environnementaux associés aux besoins actuels et futurs du Réseau Grands Lacs Voie Maritime du Saint-Laurent et l'infrastructure des transports dont ce réseau dépend; et
- d'évaluer la fiabilité et l'état du Réseau Grands Lacs Voie Maritime du Saint-Laurent, y compris les avantages et coûts relatifs au maintien de l'infrastructure des transports existante.

La présente entente de Coopération ne saurait affecter les droits et obligations des Participants résultant de leur législation nationale, ni de tout accord international.

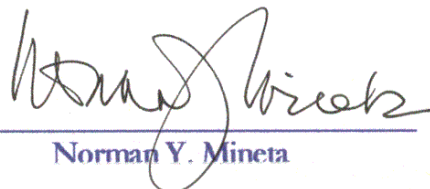
Signée en deux exemplaires, à Washington, le 1er mai 2003, dans les langues française et anglaise, chaque version étant également valide.

**Pour le Ministère des
Transports du Canada**



David M. Collenette

**Pour le Département des Transports
des États-Unis d'Amérique**



Norman Y. Mineta